



23% d'énergies renouvelables en 2020



OBJECTIF UTOPIQUE OU RÉALISABLE ?



Colloque au Palais du Luxembourg - salle Clémenceau

Sous le haut patronage de **Gérard Larcher**, Président du Sénat,
et de **Jean-Louis Borloo**, Ministre d'État, Ministre de l'Écologie,
de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire

Le jeudi 25 juin 2009

Organisé par **Ladislav Poniowski**, Sénateur de l'Eure
En présence de **Chantal Jouanno**, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie
et **Luc Chatel**, Secrétaire d'État chargé de l'Industrie
et de la Consommation, Porte-parole du Gouvernement



8h45 Accueil par **M. Ladislas PONIATOWSKI**, Sénateur de l'Eure, Président du Groupe d'Etudes sur l'Energie

9h00 Film d'ouverture avec interview de **M. Jean-Louis BORLOO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

9h20 Intervention d'ouverture de **M. Gérard LARCHER**, Président du Sénat
Les débats seront animés par **M. Philippe ROCHER** de la société METROL

9h30 – 11h00 FEUILLE DE ROUTE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT. COMMENT DOUBLER

1^{ERE} TABLE RONDE : LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES EN 2020 ?

Les Objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, prévoient de porter à au moins 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. Cet objectif induit la consommation de 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) supplémentaires au même horizon.

L'ensemble des filières devront être sollicitées : solaire, bioénergies, géothermie, éolien, hydroélectricité, énergies de la mer... Ce changement ambitieux prévoit le doublement de la production d'énergies renouvelables en 12 ans. Tous les secteurs seront concernés : chaleur pour les bâtiments, carburants pour les transports et électricité.

Quels rôles peuvent avoir les grands acteurs énergétiques pour contribuer à atteindre cet objectif ?

Quelles sont les marges de manœuvre de l'Etat ?

Quels impacts pour les réseaux électriques ?

Introduction : Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

- M. Pierre GADONNEIX, Président Directeur Général d'EDF
- M. Gérard MESTRALLET, Président Directeur Général de GDF SUEZ
- Mme Anne LAUVERGEON, Présidente du Directoire d'AREVA
- M. Philippe BOISSEAU, Directeur Général des Energies Nouvelles de TOTAL
- M. Dominique MAILLARD, Président du Directoire du Réseau de Transport d'Electricité
- M. Claude GRAFF, Directeur Général Energies Renouvelables de SCHNEIDER ELECTRIC



11h15 – 12h45 LES EMPLOIS ET LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LES ENERGIES

2^E TABLE RONDE : RENEUVELABLES.

Le soleil, le vent, l'eau, le bois, la biomasse, la chaleur de la terre sont des ressources abondantes, directement accessibles sur notre territoire. La France est le pays en Europe qui dispose du plus grand potentiel : de nombreuses forêts et terres agricoles pour produire de la biomasse, une très bonne ressource de vent sur terre comme en mer, une des meilleures ressources géothermiques d'Europe et un ensoleillement particulièrement favorable.

*Les énergies renouvelables participent à l'aménagement du territoire mais aussi à la création d'emplois non délocalisables. Leur développement suscite l'émergence de nouvelles filières, industrielles et technologiques sur le territoire national. Selon une étude de l'ADEME, les énergies renouvelables pourraient ainsi représenter en 2012 un **marché annuel de 24 milliards d'euros et 120 000 emplois.***

Les acteurs économiques français peuvent-ils être au rendez-vous ?

Quels projets industriels attendus ?

Les énergies renouvelables constituent-elles l'un des leviers de la relance économique ?

Introduction : M. Luc CHATEL, Secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, Porte-parole du Gouvernement

- M. Charles BEIGBEDER, Président du Conseil d'administration de POWEO
- M. Franck LACROIX, Directeur Général France de DALKIA
- M. Pierre-Olivier DREGE, Directeur de l'Office National des Forêts
- M. Patrick HAAS, Président Directeur Général de BP France
- M. Marc VERGNET, Président de VERGNET SA
- M. Jacques EHRMANN, Directeur Général Immobilier et Développement du Groupe CASINO

13h00 Cocktail déjeunatoire, dans les salons de Boffrand de la Présidence du Sénat



**14h15 – 15h45 LA POLITIQUE DE L'ETAT ET LES AIDES INCITATIVES EN FRANCE COMPAREES AVEC
3^E TABLE RONDE : D'AUTRES PAYS EUROPEENS.**

L'Etat fixe les objectifs de développement des énergies renouvelables, en lien avec les objectifs européens. Il définit le cadre réglementaire et apporte un soutien financier et fiscal (tarifs d'achat, crédits d'impôt, éco-prêt à taux zéro, exonération de taxes foncières, Fonds chaleur, ...).

Le développement des énergies renouvelables nécessite :

- Une meilleure planification territoriale
- Une levée des obstacles à leur développement
- La généralisation des énergies renouvelables dans les bâtiments

Les outils existants sont-ils suffisants pour promouvoir les énergies renouvelables dans notre pays ?

Quelles sont les recettes des autres pays européens ?

Qu'apporteront les lois Grenelle 1 et 2 ?

Introduction : M. André ANTOLINI Président du Syndicat des Energies Renouvelables

- M. Claude TURMES, Député européen, Rapporteur de la directive européenne relative aux énergies renouvelables
- M. Arthouros ZERVOS, Président de l'Association Européenne des Energies Renouvelables (EREC)
- M. Philippe VAN de MAELE, Président de l'ADEME
- M. Jean-Claude LENOIR, Député de l'Orne, Président du Conseil Supérieur de l'Energie

Conclusion : M. Gérard LONGUET, Sénateur de la Meuse, Ancien Ministre



**16h00 – 17h30 L'IMPLICATION DES CONSOMMATEURS : SOLAIRE, THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE,
4^È TABLE RONDE : GEOTHERMIE, BIOMASSE...**

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement seront atteints si les « locomotives » du secteur s'impliquent et si les acteurs des énergies renouvelables de l'ensemble des activités (production, transformation, distribution, transport) se mobilisent.

Mais la réussite ne sera vraiment au rendez-vous que si tous les consommateurs se sentent aussi concernés, les habitants, les élus, les professionnels économiques. Tous devront être sensibilisés sur l'éolien résidentiel, l'énergie solaire, la biomasse et les autres biocombustibles.

Les particuliers sont-ils favorables aux énergies renouvelables ?

Quelles sont les solutions pour les particuliers dans leur logement ?

Les autres consommateurs (collectivités, entreprises et services, industriels, agriculteurs) se sentent-ils concernés ?

Les maîtres d'ouvrage possèdent-ils les outils pour construire avec les énergies renouvelables ?

Les fournisseurs d'énergie proposent-ils des solutions aux consommateurs ?

Introduction : Mme Michèle PAPPALARDO, Commissaire Générale au Développement Durable auprès du Ministre de l'Énergie, de l'Écologie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

- M. Paris MOURATOGLU, Président d'EDF Energies Nouvelles
- M. Thierry SALMONA, Directeur de la recherche et des technologies d'IMERYS
- M. Jean LARDIN, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- M. Luc GUYAU, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Conclusion : M. Adrien ZELLER, Président de la Région Alsace



GDF SUEZ



POWEO

Opérateur d'électricité et de gaz



TOTAL

bp



En décembre 2008, l'Union européenne a fixé à la France l'objectif d'augmenter sa part des énergies renouvelables (éolien, hydraulique, photovoltaïque, biomasse et géothermie) à concurrence de 23% de la consommation finale, à l'horizon 2020. Le Grenelle de l'environnement a confirmé cet objectif en le déclinant par filière.

Etant donné que l'hydraulique représente 11,2% de l'électricité totale et les autres filières renouvelables 1,5%, on peut légitimement se demander si l'objectif n'est pas ambitieux. L'éolien est en train de décoller mais il est confronté à une véritable vague de contestation. Le photovoltaïque a reçu un coup de pouce en 2006, avec la majoration du tarif d'achat de l'électricité solaire, mais les projets tardent à sortir de terre. Il n'est pas sûr que la France rattrape son retard.

Le Sénat a toujours soutenu la filière du nucléaire civil français et, récemment encore la construction à Flamanville (manche) d'une centrale de 3^e génération. Mais le Sénat a également été, de manière constante, le chef de file pour favoriser le développement des énergies renouvelables.

Aujourd'hui, aux côtés des grands énergéticiens (EDF, TOTAL, GDF-SUEZ, AREVA,...), de tous les industriels du secteur énergétique, des pouvoirs publics, des consommateurs, le Sénat prend sa part de responsabilité dans le défi d'atteindre 23% d'énergies renouvelables d'ici 2020. A travers ce colloque organisé sous la double autorité de Jean-Louis BORLOO et Gérard LARCHER, le Sénat souhaite mobiliser toutes les bonnes volontés.

Ladislav Poniatowski



Palais du Luxembourg
Salle Clémenceau - 15 rue de Vaugirard - 75006 Paris
Métro : Odéon - RER : Luxembourg
Parc de stationnement : place Saint-Sulpice & marché St. Germain